



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Club de Tir Graulhétinois



le 06 Décembre 2019
à la Mairie de Graulhet, Salle de la Démocratie

Cette Assemblée Générale fait suite à celle du 15 novembre 2019, dans laquelle le quorum de 33 membres n'a pas été atteint.

Conformément aux Statuts de l'Association, les votes sont donc possibles dans cette seconde réunion, indépendamment du nombre de membres présents.

L'Assemblée Générale est ouverte à 14h00 : 12 membres sont présents, et 12 membres sont représentés, ayant délégués leur pouvoir.

. Rapport moral

Le Président Frédéric Baladier déclare la séance ouverte et présente le rapport moral. Sont abordés l'effectif des membres, la vie administrative et associative du Club, les travaux réalisés et ceux en cours de réalisation.

Jean-Michel Hoarau, Vice-Président et responsable Compétitions du Club détaille ensuite les résultats sportifs des membres du Club (3 en TAR, et 2 en ISSF) pour la saison sportive 2018 – 2019.

Le rapport moral est soumis au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par un vote à main levée.

. Rapport financier

En l'absence de la Trésorière Sabine Garot, excusée, le Président présente le rapport financier en détaillant dépenses, recettes, et une proposition de budget prévisionnel équilibré pour la saison sportive 2020 – 2021.

Le rapport financier est soumis au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par un vote à main levée.

. Modification du Règlement Intérieur

Après délibération en réunion du Comité Directeur le 08 novembre 2019, il a finalement été décidé de ne pas modifier le Règlement Intérieur qui devait porter sur l'interdiction de l'utilisation d'armes de gros calibres sur pas de tir 50m. Il a été décidé que nous y reviendrons une fois que le pas de tir "sanglier courant" sera entièrement opérationnel.

. Proposition de hausse du tarif de la Licence pour la saison sportive 2020 – 2021

Comme prévu lors de la réunion du Comité Directeur du 08 novembre 2019, et compte tenu des

hausse successive de la part fédérale de la Licence, le Président propose une augmentation des cotisations de 5€, passant de 125 à 130€ à partir de la saison sportive 2020 – 2021.

Cette proposition est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité moins 1 voix, par un vote à main levée.

Pour la saison sportive 2020 – 2021 les nouveaux tarifs seront les suivants :

- Cotisation annuelle membres 1^{er} Club: 130€
- Cotisation annuelle membres 2^d Club : 105€
- Droit d'entrée : 130€

. Vote pour l'élection d'un nouveau membre du Comité Directeur

Le Club n'a reçu qu'une seule et unique candidature au poste vacant au sein du Comité Directeur.

Il s'agit de la candidature de Monsieur Maury Jean-Pierre, qui par ailleurs, a été coopté en réunion du Comité Directeur en date du 08 novembre 2019, au poste temporaire de Membre du Comité Directeur et en tant que Trésorier de l'Association.

Monsieur Maury est élu à l'unanimité en tant que membre du Comité Directeur, par un vote à main levée.

. Élection du nouveau Trésorier

Suite à la démission de Madame Garot Sabine qui ne peut plus assurer les fonctions de Trésorière du Club, Monsieur Maury, nouveau membre du Comité Directeur, propose sa candidature en tant que Trésorier de l'Association.

Après une brève présentation à l'Assemblée de ses qualités d'expert comptable, de Commissaire aux comptes, et de sa proximité Graulhétoise, la candidature de Mr Maury est soumise au vote du Comité Directeur.

Le Comité Directeur élit à l'unanimité par un vote à main levée, Monsieur Maury Jean-Pierre, au poste de Trésorier du Club de Tir Graulhétois.

. Questions diverses

L'Assemblée débat sur la mise en place de journées d'entretien du pas de tir et conclut par la nécessité de faire appel aux membres bénévoles.

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale étant épuisé et sans questions supplémentaires, le Président clôture l'Assemblée Générale à 15h30.

Le Président
F. Baladier



Le Secrétaire
N. Lilamand

